



Association des Donneurs de Voix  
**Bibliothèque Sonore de BOURG-EN-BRESSE**  
50 avenue Amédée Mercier 01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. 04 74 24 85 96

---

Compte-rendu de la réunion annuelle d'information  
du samedi 30 septembre 2023

La réunion annuelle d'information de la Bibliothèque Sonore de Bourg-en-Bresse s'est tenue le samedi 30 septembre 2023 à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté à Bourg-en-Bresse. Elle a réuni **46** personnes.

La présidente Agnès SOTTY ouvre la séance en présentant les excuses de :

- M. Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse
- Mme FONTAINE présidente de l'association "Les Auxiliaires des Aveugles"

Et quelques adhérents, bénévoles et amis retenus par d'autres obligations.

Elle remercie de sa présence Madame Anne FORESTIER, Conseillère municipale membre de la commission Solidarité et Droits humains, représentant M Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse.

### La présidente Agnès SOTTY donne quelques informations générales

La Bibliothèque Sonore de Bourg a 36 ans ; elle est l'une des 100 Bibliothèques Sonores de France, appartenant toutes à l'Association Nationale des Donneurs de Voix (ADV) créée il y a 51 ans.

Cette réunion n'est pas une Assemblée Générale ; il n'y a ni votes, ni élections, ni approbation de comptes.

L'Assemblée Générale nationale se fait au niveau national avec des représentants des différentes Bibliothèques Sonores. Elle vient d'avoir lieu, le 16 septembre, en région lyonnaise ; notre bibliothèque était représentée par Jean BRANCIARD notre technicien en informatique et spécialiste de l'appareil VICTOR.

Les Bibliothèques Sonores ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

Notre Bibliothèque Sonore fonctionne avec 30 bénévoles ; les uns sont Donneurs de Temps, d'autres Donneurs de Voix.

#### Les Donneurs de Temps sont

- Les personnes qui vous accueillent le mercredi après-midi, qui réceptionnent vos enveloppes "retour" et les regarnissent selon vos souhaits pour les faire repartir par la Poste le jeudi.
- Les techniciens qui s'occupent plus particulièrement de l'informatique et de l'appareil Victor, et de la formation des Donneurs de Voix.

**Les Donneurs de Voix** enregistrent chez eux, par informatique, pour vous, livres et magazines.

Certains d'entre-nous cumulent plusieurs fonctions.

La Bibliothèque Sonore se porte bien. Le nombre d'audioclecteurs augmente sans cesse. Nous comptons actuellement **218 audioclecteurs dont 80 sont des scolaires.**

### Ghislaine LUGOL, trésorière, mais aussi Donneur de Voix, parle du fonctionnement

Elle précise que l'association nationale a à sa tête 15 membres qui œuvrent à l'avancée des techniques (un peu trop vite à notre gré). C'est grâce à elle que toutes les Bibliothèques Sonores bénéficient d'**agrément ministériels** et surtout de **la Reconnaissance d'Utilité Publique** qui nous permet de délivrer des **reçus fiscaux** pour les dons reçus. C'est aussi grâce à elle que nos envois circulent en **gratuité postale Aller et Retour**.

L'association nationale nous a contraints à changer de logiciel au printemps 2022 mais nous n'avons pas encore tout digéré !

Les **Audioclecteurs** sont les bénéficiaires des services de la Bibliothèque Sonore.

- L'Audioclecteur doit fournir un justificatif attestant sa difficulté à accéder à la lecture.
- Il n'y a pas de frais d'inscription.

Il est commode et agréable pour nous, que les audioclecteurs établissent une liste de souhaits (ou de préférences) afin de les servir au mieux. Deux fois par an est diffusé un CD des nouveautés enregistrées.

Ghislaine présente les **Donneurs de Temps des permanences du mercredi**. Les absents de ce jour, (François, Jean, Christiane), ont des problèmes familiaux ou de santé.

Les heures de bénévolat s'élevaient à 4 369 heures pour l'année 2022.  
Seuls les bénévoles paient une cotisation qui est de 10 €.

### Jean-Claude ALLEHAUX, technicien informatique et formateur des Donneurs de Voix parle du nouveau logiciel et des Donneurs de Voix

Depuis le début de l'année 2023, **15 nouveaux Donneurs de Voix** se sont proposés et sont en formation. 6 autres débiteront une formation bientôt. L'enregistrement suscite beaucoup de candidats, mais, rebutés par l'aspect technique, les contraintes, et le manque de disponibilité, beaucoup finissent par renoncer à donner suite. Pour ceux qui s'engagent c'est un réel plaisir, une satisfaction personnelle, et le bonheur de faire partager ce plaisir.

Le problème, avec le nouveau logiciel, maintenant que tout est mutualisé, c'est que les propositions d'enregistrement sont dorénavant à soumettre en haut lieu, afin d'éviter les doublons. Ainsi il est difficile de trouver un titre qui n'a pas encore été enregistré !

Toutefois, depuis le début de l'année 2023, **91** nouveaux titres ont été enregistrés. A titre d'information : pour 1 heure d'écoute, il faut au Donneur de Voix "confirmé" environ 3 heures de travail.

Nous comptons sur vous, audiolecteurs, pour nous faire des suggestions d'enregistrements. De même nous comptons sur vous pour nous signaler les imperfections que vous remarquez dans ce que vous écoutez (élocution, bruits de fond...) Nous avons un objectif de qualité et vous nous rendrez service.

**Jean-Claude fait une proposition inédite** : Il invite les audiolecteurs à nous faire parvenir périodiquement "leur **titre coup de cœur**", afin de le proposer à d'autres audiolecteurs.

On signale aussi aux audiolecteurs, qu'il est possible de faire enregistrer des mémoires personnelles ou familiales qui leur tiennent à cœur, en dehors du catalogue général. Cela a déjà été fait à plusieurs reprises.

### Agnès SOTTY donne des éléments sur l'évolution de la Bibliothèque Sonore

A l'origine, il y a 51 ans, les Bibliothèques Sonores ne s'adressaient qu'aux déficients visuels. Maintenant le service s'ouvre **à toute personne qu'un handicap empêche d'avoir un accès normal à la lecture.**

Une grande partie de l'activité des BS est tournée vers **les jeunes d'âge scolaire** ayant de graves difficultés d'accès à la lecture. (Problèmes visuels ; dyslexie ou autre trouble "Dys"). Un justificatif est nécessaire.

Nous leur fournissons l'enregistrement des ouvrages du programme de Français demandés par le professeur. Tous les ouvrages sont mutualisés et pour la plupart **téléchargeables** par les intéressés.

**Les retombées pour les scolaires sont très positives** : moins de temps passé à déchiffrer donc moins de fatigue et gain de temps pour une autre activité, meilleure compréhension, meilleurs résultats, plaisir de la lecture...

Les jeunes (parents ou enfants) sont très à l'aise avec l'outil informatique et téléchargent eux-mêmes.

Ce que nous regrettons, c'est le manque de contact, donc le peu de retombées financières !

**L'accroissement du nombre d'audiolecteurs est très important.**

En septembre 2022 notre BS comptait 172 audiolecteurs dont 68 scolaires. Aujourd'hui, nous comptons 218 audiolecteurs dont 80 scolaires.

**Le fabuleux appareil VICTOR**, dont le prix est passé de 395 € à 445 €, a beaucoup de succès. Actuellement nous n'en avons plus de disponible et nous comptons en acquérir grâce à une demande de subvention faite au FDVA. Monsieur Charles Vieudrin avait proposé l'an dernier de solliciter une aide exceptionnelle au Fonds pour l'aide au Développement de la Vie Associative. Il nous a aidés dans l'élaboration de cette demande qui semble avoir été acceptée mais dont nous n'avons pas encore vu les fruits.

Il est à signaler une demande originale : L'association "Mémoires de nos campagnes" nous a demandé d'enregistrer les 2 volumes traitant de l'agriculture dans l'Ain depuis 1945. Il y en a pour 2 fois 11 heures d'écoute.

Il est important d'insister sur le fait que **grâce à la mutualisation des enregistrements**, les audiolecteurs ont accès à une **banque de données extraordinaire** ! Si l'ouvrage souhaité n'existe pas à la Bibliothèque Sonore de Bourg en Bresse, il est peut-être téléchargeable à partir du serveur national ou bien disponible dans une autre Bibliothèque Sonore qui nous le fera parvenir par We Transfer.

## Ghislaine LUGOL parle des audiorevues et du "concours de l'audiolecture" et de la trésorerie

En plus des ouvrages de lecture, la BS propose aussi des **audiorevues nationales** : Notre Temps, 60 millions de consommateurs, Géo, Historia, et des **publications locales** : Voix de l'Ain, C'est à Bourg, Ici c'est l'Ain, Le grand Mag. Chaque année a lieu le **grand concours national de l'audiolecture**. C'est un prix littéraire reconnu dont le jury est composé exclusivement d'audiolecteurs. Cette année c'était la 13<sup>ème</sup> édition. 67 Bibliothèques Sonores ont participé dont celle de Bourg en Bresse avec 3 audiolecteurs dans le jury. Le prix a été attribué à Mme Julie RUOCCO pour son livre "FURIES".

<b>Dépenses principales (pour 2023 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023)</b>		<b>et Recettes</b>	
Loyer	5 213 €	Subvention Ville de Bourg	1 000 €
Electricité et Eau	364 €	Subvention Agglo	500 €
Orange	600 €	Subvention Département	2 400 €
Participation à l'ADV	1 294 €	Lions Club Spirales	432 €
Achat de boîtiers	432 €	Dons des Audiolecteurs	1 865 €
Enveloppes noires	179 €	Cotisations	220 €
Imprimante	278 €	Dons des bénévoles	700 €
Plomberie	174 €	Dons des sympathisants	200 €
Maintenance	187 €		
Assurances	293 €		
Fournitures diverses	400 €		

Le budget prévisionnel est de 13 950 € pour 2024.

### Interventions diverses :

**Madame Anne Forestier, conseillère municipale**, se dit impressionnée par le travail des bénévoles, le temps considérable passé au fonctionnement de l'association. Elle connaissait l'association car son papa était audiolecteur au temps des cassettes. Bourg est riche de 800 associations et notre problème de local et de loyer est actuellement le souci de beaucoup d'associations sur Bourg. La mutualisation est évidemment une solution mais en ce qui nous concerne il y a trop de matériel pour qu'une autre association trouve de la place. Madame Forestier suggère que nous tentions nous-mêmes un courrier à Bourg Habitat.

**Peut-on enregistrer des leçons de piano ?** Non, pas de musique. L'enregistrement et la diffusion de musique sont soumis à d'autres droits.

**Avons-nous des contacts avec les libraires et médiathèques ?** Avec les médiathèques, oui ! Il nous est arrivé d'être invités à faire de l'information sur le fonctionnement de la Bibliothèque Sonore. Les bibliothécaires nous adressent parfois des lecteurs dont la vue devient déficiente.

**Frédéric Pion souligne qu'il a représenté la Bibliothèque Sonore à Oyonnax dans un collège**, lors d'une journée sur le handicap. Il a été fort surpris que la canne blanche ne soit pas connue comme un signe particulier par les élèves rencontrés.

**Mme Schneider trouverait normal qu'une cotisation soit demandée.** Nos statuts sont clairs sur la gratuité due à nos bénéficiaires. Nous ne fonctionnons qu'avec les subventions, et les dons libres et volontaires pour lesquels nous vous remercions infiniment.

**Une Donneuse de Voix lance l'idée de la participation à une réunion de parents dans les établissements scolaires.** L'idée est nouvelle ; à étudier !

### Note :

Madame Corinne FONTAINE, absente ce jour en raison de la fête du jumelage à St Denis-les-Bourg est présidente de l'Association "Les Auxiliaires des Aveugles".

Cette association met en relation des personnes déficientes visuelles avec des bénévoles prêts à leur accorder une présence, les accompagner pour des déplacements (promenades, courses, rendez-vous...), du courrier...L'adhésion annuelle est de 40 €.

Contact : 06 16 47 35 41

Site : lesauxiliaires01.fr

Plusieurs de nos bénéficiaires ont déjà pu apprécier les services de cette association et la gentillesse des accompagnateurs.

La réunion est levée à 16h 30. Les échanges se poursuivent avec quelques boissons et gâteaux.